

Samedi 21 Octobre 2006

**Dossier Presse, flexibilité du travail**

L'actualité internationale vibre au rythme de la flexibilité du travail. Le revers cinglant infligé il y a peu de temps, au premier ministre français avec le retrait du CPE, à l'issue d'une mobilisation que la France n'avait pas connue depuis la fin des années 60, est le contre-coup d'une tentative de réforme qui voulait faire l'économie d'un débat social incontournable en la matière.

L'allemand Schröder a perdu les élections à cause essentiellement, de sa tentative de réformer les mécanismes de l'emploi et de la sécurité sociale : les allemands ne lui ayant pas pardonné, la *Realpolitik* qu'il lui était pourtant, difficile d'éviter. La mondialisation et ses effets sur les populations n'est pas le seul apanage des pays pauvres.

Aujourd'hui, et en tout cas depuis la chute du mur de Berlin, plus personne ne remet en cause le choix unipolaire de l'économie de marché. Ce qui faisait dire à un auteur de l'époque : « Pour la première fois dans l'Histoire, le capitalisme a vraiment gagné sur toute la ligne. C'est une question réglée... »<sup>1</sup>. Cette confrontation aujourd'hui désuète entre capitalisme et socialisme a vécu. « Partout, la logique du capitalisme est aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, confrontée à celle de la protection sociale ... »<sup>2</sup>

Qu'ils soient de droite ou de gauche, il s'agit pour les gouvernements (et celui de l'Algérie ne fait pas exception), de trouver le juste équilibre entre les contraintes des entreprises à s'adapter au marché, en usant de la variable sociale et les intérêts des travailleurs qu'une trop grande flexibilité précарiserait à l'extrême.

La paix sociale, indispensable à un climat sain des affaires, n'est possible que dans la réalisation de cet équilibre : Suffisamment de flexibilité pour que la protection de l'emploi ne tue pas l'emploi et suffisamment de protection pour que les travailleurs n'aient pas le sentiment d'être immolés sur l'autel de la libre entreprise.

La question des coûts de la stabilité de l'emploi et de la protection sociale constituent incontestablement une préoccupation incontournable des partenaires sociaux. Son corollaire, les coûts du travail et la capacité pour les employeurs d'ajuster leurs coûts en fonction des impératifs du marché, pèsent lourd sur leur capacité à créer de l'emploi.

L'exemple récent de la France apporte la démonstration que le débat est de caractère sociétal, on ne saurait l'éviter. Mais les partenaires sociaux présents sur le terrain en Algérie, ont-ils une perception claire des termes du débat tel qu'il se pose chez nous ? L'importance du secteur informel (décrié de manière récurrente par la presse nationale : récemment le Ministre des Finances a parlé de 33 % des entreprises algériennes qui se soustrairaient à l'impôt, tandis que l'UGTA estime le nombre des travailleurs non déclarés à la sécurité sociale, à près de 50 % !)

Si l'ordre juridique social et fiscal est réellement à ce niveau d'application, à quoi peuvent bien servir les efforts de l'Etat à promouvoir des instruments de régulation censés agir sur la flexibilité et la sécurité du travail (assurance chômage, retraite anticipée), ou sur le comportement des employeurs à recruter plus (projet de loi sur la réduction des coûts du

---

<sup>1</sup> Michel Albert, *capitalisme contre capitalisme*, Edition Seuil, l'histoire immédiate, septembre 1991.p. 7

<sup>2</sup> Même auteur, même ouvrage, p.15.



## ***CERCLE POUR L'ACTION ET LA REFLEXION AUTOUR DE L'ENTREPRISE***

---

travail par la réduction des charges sociales). En effet, si le secteur informel, dont il faut rappeler qu'il existe partout dans le monde, prend une telle ampleur chez nous et qu'il constitue une option pour les employeurs, quelles que soient les réductions consenties dès lors, elles demeureront toujours plus élevées que de ne point payer du tout.